

FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » en liquidation (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 906 369TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	130 996 TND
Un résultat net déficitaire de.....	4 581 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements « FCP MOUASSASSETT en liquidation », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Le « FCP MOUASSASSETT » a obtenu le 28 Juin 2022 l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif par décision du Conseil du Marché Financier n°22-2022 avec date d'entrée en vigueur le 28 Juin 2022.

Il est à noter que, suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » du 23 Mars 2022 tel qu'indiqué dans la note 3 aux états financiers « *Faits marquants de l'exercice* », il a été décidé l'ouverture de la phase de liquidation conformément

à la loi et aux statuts. En conséquence le « FCP MOUASSASSET » n'est pas tenu de respecter les ratios réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du code des organismes de placement collectif, le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » a nommé Monsieur Férid Ben Brahim occupant le poste de directeur général de la société de gestion du fonds « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », comme chargé de la liquidation du FCP MOUASSASSET suite de l'expiration de sa durée de vie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements FCP MOUASSASSET en liquidation. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements FCP MOUASSASSET en liquidation, dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous permettons de vous signaler que contrairement aux dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectifs, aucun rapport de gestion du Fonds en liquidation n'a été soumis à notre examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du liquidateur du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société chargée de la liquidation qu'il incombe d'évaluer et de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements en cours de liquidation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'évaluation générale des procédures de contrôle interne, nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous signaler que contrairement aux dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectifs, aucun rapport de gestion du Fonds en liquidation n'a été soumis à notre examen.

Tunis, le 10 mars 2023

Le Commissaire aux comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	350 470	4 457 826
b- Obligations et valeurs assimilées	0	214 664
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	5 446 735	1 448 111
AC3- Créances d'exploitation	133 387	1 954
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	5 930 593	6 122 555
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	17 868	20 079
PA2- Autres créditeurs divers	6 356	191 526
TOTAL PASSIF	24 224	211 605
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 775 373	5 819 432
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	130 996	91 518
ACTIF NET	5 906 369	5 910 950
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 930 593	6 122 555

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	145 126	176 448
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 756	9 557
PR 2- Revenus des placements monétaires	86 133	28 856
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	239 015	214 861
CH 1- Charges de gestion des placements	97 064	109 960
REVENU NET DES PLACEMENTS	141 951	104 902
CH 2- Autres charges	10 955	13 383
RESULTAT D'EXPLOITATION	130 996	91 518
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	130 996	91 518
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0
Variation des plus (ou moins) values		
- potentielles sur titres	43 257	-180 273
- Plus (ou moins) values réalisées sur		
- cession des titres	-158 284	270 782
- Frais de négociation de titres	-20 550	-20 482
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 581	161 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	130 996	91 518
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	43 257	-180 273
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-158 284	270 782
d- Frais de négociation de titres	-20 550	-20 482
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	10 640	115 300
_ Régularisation des sommes non distribuables	33	1 832
_ Régularisation des sommes distribuables	6	838
b- Rachats		
_ Capital	-10 640	-115 300
_ Régularisation des sommes non distribuables	-33	-1 832
_ Régularisation des sommes distribuables	-6	-838
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 581	161 545
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	5 910 950	5 749 405
b- en fin d'exercice	5 906 369	5 910 950
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 000	5 000
b- en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 181,274	1 182,190
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,08%	2,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2022

1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux investisseurs institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100 000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription

2. Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Ledit fonds est en cours de liquidation

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSET** » l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

3. Faits marquants de l'exercice

Suivant le PV du conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » du 23 Mars 2022, il a été décidé de liquider le Fonds « FCP MOUASSASSET » suite à l'expiration de sa durée de vie ; le fonds étant constitué en date du 21 février 2017 pour une durée de 5 ans est arrivé à l'échéance le 21 février 2022. Ledit conseil d'administration a décidé de nommer monsieur Férid BEN BRAHIM occupant le poste de directeur général au sien de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, Gestionnaire de FCP MOUASSASSET, comme chargé de la liquidation du fonds.

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif Net
Actions			210 383	155 861	2,64%
TN0007830011	ASS MAG	1 000	55 830	56 042	0,95%
TN0007140015	ASSAD	26 443	70 884	28 294	0,48%
TN0003600350	ATB	6 950	21 761	20 079	0,34%
TN0007350010	CIMENTS DE BIZERTE	29 398	61 907	51 447	0,87%
Titres OPCVM			187 809	194 609	3,29%
LFIN11188	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 207	77 069	1,30%
LFIN11190	FCP Iradett 50	10 000	116 602	117 540	1,99%
Total			398 192	350 470	5,93%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2021	4 758 804	4 664	-90 978	4 672 490	
Acquisition de l'exercice					
Actions	1 143 414			1 143 414	
Emprunt de société				0	
TITRE OPCVM	210 708			210 708	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Actions	-5 235 822			-5 235 822	-164 358
Remboursement Emprunt de société	-35 000			-35 000	
Cession Emprunts de société	-175 000			-175 000	
Cession titres OPCVM	-268 912			-268 912	6 074
Variation des intérêts courus		-4 664		-4 664	
Variation des +/- values latentes			43 257	43 257	
Solde au 31-12-2022	398 192	0	-47 721	350 470	-158 284

AC2- les placements monétaires et disponibilités

Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **5 446 735** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dénouement Vente Actions	133 387	1 954
Total	133 387	1 954

PA1- Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	7 463	9 434
Rémunération à payer au dépositaire	10 405	10 645
Total	17 868	20 079

PA2- Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	598	471
Honoraires CAC	3 917	4 928
Sommes à verser sur achats des actions	0	185 255
Retenue à la source	1 841	756
Frais de négociations	0	116
Total	6 356	191 526

CP1- Capital

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	5 819 432	5 698 321
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	24	18
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	10 640	115 300
Nombre de titres émis	244	244
Nombre de porteurs de parts entrants	0	17
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	-10 640	-115 300
Nombre de titres rachetés	244	244
Nombre de porteurs de parts sortants	2	11
<u>Autres effets s/capital</u>		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	91 518	51 084
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-158 284	270 782
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	43 257	-180 273
Frais de négociation de titres	-20 550	-20 482
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
Montant	5 775 373	5 819 432
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	22	24

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	130 996
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0
SOMMES DISTRIBUABLES	130 996

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des actions	139 659	170 211
Revenus des titres OPCVM	5 467	6 238
Revenus des obligations	7 756	9 557
TOTAL	152 882	186 006

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus du compte Bancaire	86 133	28 856
TOTAL	86 133	28 856

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	86 659	99 314
Rémunération du dépositaire	10 405	10 645
TOTAL	97 064	109 960

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Redevance CMF	5 827	5 961
Rémunération commissaires aux comptes	4 928	7 354
Charges Diverses	201	68
TOTAL	10 955	13 383

6. Autres informations

5-1 Données par part

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Revenus des placements	47,803	42,972	32,093	52,422	42,463
· Charges de gestion des placements	-19,413	-21,992	-19,777	-15,196	-25,669
Revenu net des placements	28,390	20,980	12,316	37,226	16,794
· Autres charges d'exploitation	-2,191	-2,677	-2,099	-2,457	-2,893
Résultat d'exploitation (1)	26,199	18,304	10,217	34,769	13,901
· Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	26,199	18,304	10,217	34,769	13,901
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	8,651	-36,055	-50,900	1,519	34,700
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-31,657	54,156	51,350	-8,786	34,297
· Frais de négociation de titres	-4,110	-4,096	-3,014	-1,531	-3,441
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-27,115	14,005	-2,564	-8,798	65,556
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,916	32,309	7,652	25,971	79,457
Résultat non distribuable de l'exercice	-27,115	14,005	-2,564	-8,798	65,556
· Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-27,115	14,005	-2,564	-8,798	65,556
Nombre de parts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Valeur liquidative	1 181,274	1 182,190	1 149,881	1 142,229	1 116,258

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,85%	1,80%	1,34%	2,26%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,19%	0,22%	0,19%	0,22%	0,26%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,25%	1,54%	0,93%	3,06%	1,23%
Actif net moyen	5 827 948	5 954 889	5 497 670	5 689 076	5 671 735

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33,82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.